N° 72. SAMEDI. 7 SEPTEMBRE 1833.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

BIBLIOTHEQUE ROYALE LUXEMBOURG

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 31 *août*.

La *Gazette de Wurtemberg* du 28 annonce, et le *Frankfurter Journal* répète d'après elle, la nouvelle suivante :

« Nous apprenons de bonne source que le roi de Naples a donné à son peuple une constitution basée sur des principes très-libéraux. Les rapports manquent encore sur ce qui a pu donner lieu à ce fait important dans le moment actuel. »

— On écrit de Berlin, le 28 août :

« Il paraît certain que l'empereur de Russie est attendu à Stettin par le vaisseau à vapeur impérial, d'où S. M. se rendra à Schwedt sur l'Oder pour y avoir une entrevue avec le roi. On ne pense pas que l'empereur viendra jusqu'à Berlin, car sa présence dans ses états est nécessaire.

» Aujourd'hui, on attend plusieurs hauts fonctionnaires et généraux russes à Schwedt, et parmi ceux-ci le prince de Wolkonsky, le général de Benckendorff, le général comte Orloff et le général Adlerberg. Ces nobles étrangers sont partis le 24 de Kœnigsberg, et ils ont continué leur voyage sans s'arrêter; ils resteront à Schwedt jusqu'au 28 ou le 29. Le château est disposé pour la réception de cinquante-six personnes. »

— Quelques centaines de Polonais réfugiés, qui étaient jusqu'ici répartis en Gallicie, ont été récemment, sur leur demande, dirigés vers Trieste, et embarqués sur des vaisseaux américains, pour les Etats-Unis.

FRANCE. — *Paris*, 1^er^ *septembre*.

Le gouvernement des Etats-Unis et celui du royaume de Naples ont réglé définitivement le montant des indemnités réclamées par le premier, en raison des pertes que les décrets de Murat ont fait éprouver aux négocians américains en 1809, 1810, 1811 et 1812. Cette indemnité est fixée à 2,115,000 ducats napolitains, payables en neuf versemens égaux de 235,000 ducats, et avec intérêt de 4 pour cent courant du jour de l'échange des ratifications.

Du 2. — Une lettre particulière datée des frontières orientales de la Suisse donne quelques détails importans sur la position des armées autrichiennes. Il y a aux environs de Milan un camp de 20,000 hommes qui s'exercent continuellement à des manœuvres, motif apparent de cette réunion de troupes. En outre, un grand nombre de régimens est échelonné depuis le Tyrol jusqu'au Voralberg. C'est surtout vers le canton de Tésin que l'Autriche paraît diriger son attention. Les Autrichiens ont préparé les esprits de ce côté à une intervention autrichienne, et ils font tous leurs préparatifs comme s'ils voulaient entrer dans les cantons helvétiques.

— On assure qu'une dépêche reçue hier de l'Allemagne, de Francfort, dit-on, à l'ambassade anglaise à Paris, donne comme une certitude l'annonce qui a déjà couru comme un bruit, d'un congrès des trois souverains du nord à Troppau. Une estafette a, dit-on, été envoyée à Cherbourg pour porter cette nouvelle au roi.

— On écrit de Toulon, 25 août :

« On continue avec activité les préparatifs pour l'expédition. Hier le 59^e^ a formé ses bataillons de guerre. Aujourd'hui les ouvriers de l'arsenal de terre et du camp retranché sont à leurs travaux. On remplit de mitraille et de munitions une grande quantité de caisses destinées à être transportées à dos de mulet. Les chariots du train d'artillerie sont tout le jour en mouvement pour approvisionner les deux batteries qui font partie de l'expédition. Les 26 chevaux du train et les mulets seront embarqués sur des navires de commerce qu'on a nolisés à Marseille pour le compte du gouvernement. On dit que l'expédition se composera de quatre bataillons d'infanterie formant 3,000 hommes, de 500 hommes de l'artillerie et du génie, et de 400 chasseurs d'Afrique; en tout 4,150 hommes, sans compter les administrations et les employés à la suite de l'armée. Elle aura 12 pièces de canon du calibre de 8, et 4 obusiers avec le matériel nécessaire, et 450 chevaux, sans compter ceux des chasseurs d'Afrique. Un contre-amiral commandera l'armée navale. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 3 *septembre*.

Des lettres de l'armée en campagne annoncent que ses exercices d'artillerie ont eu lieu près de Moergestel, vendredi 30 août. Le prince d'Orange, accompagné de son fils aîné, y a assisté et à différentes reprises a exprimé sa satisfaction du degré de perfection que l'artillerie hollandaise a atteint par les soins du grand-maître d'artillerie, le prince Frédéric des Pays-Bas. Un grand nombre d'officiers supérieurs des cantonnemens voisins s'étaient rendus sur les lieux.

— On mande de Flessingue que mercredi dernier y a débarqué, venant de Harderwyk, un détachement de troupes destinées à renforcer la division coloniale qui est en garnison dans cette place.

Dans tous les forts sur les bords de l'Escaut, ainsi qu'à Flessingue, les artilleurs sont journellement exercés au tir à la cible ou sur des tonneaux flottans dans la rivière.

— On écrit de Zélande, 2 septembre :

« Le bateau à vapeur du gouvernement le *Surinam* a quitté la rade de Flessingue pour porter à Londres, à ce qu'on assure, des dépêches importantes. Le bateau à vapeur est parti par l'*Oostgat* pour aller prendre ces dépêches. »

Gand, 2 *septembre*.

Les journaux de la *patrioterie* feignent d'ignorer la cause qui a produit la dissolution de la conférence de Londres, et pour mieux donner le change, ils se répandent en conjectures sur la difficulté qui aurait été jugée insoluble par le quinquumvirat diplomatique. Suivant les uns, c'est sur la dette; d'après les autres, ce serait sur la navigation, sur le syndicat, etc., etc., qu'il aurait été impossible de s'entendre. *L'Emancipation* va plus loin, elle dit que la dispersion du congrès a eu lieu parce que la *reconnaissance* du gouvernement belge a été offerte à des conditions trop onéreuses. Nous sommes informés qu'il n'a jamais été offert à la royauté belge d'autre *reconnaissance* que celle qu'elle pourrait mériter par son prompt déménagement. La conférence s'est séparée par suite de la déclaration du roi Guillaume, portant qu'il ne renoncerait jamais à son droit de souveraineté sur la Belgique. Il a été appuyé dans cette profession de foi par l'Autriche, la Prusse et la Russie; l'Angleterre ne s'est pas prononcée ouvertement et la France seule a fait observer que sur une base pareille, qui anéantissait la révolution belge, il n'y avait pas de négociation possible et que la conférence n'avait plus qu'à se séparer; qu'elle le pouvait d'autant mieux sans conséquences fâcheuses, que la convention du 21 mai prévenait tout conflit et toute lutte entre les parties. Sur cette observation la conférence s'est ajournée aux calendes grecques.

Voilà ce qui s'est passé. Tous les renseignemens donnés par les feuilles révolutionnaires sur des négociations relatives à la dette, à la navigation et à d'autres points secondaires, sont des fables et des inventions combinées pour leurrer et tromper le peuple.

(*Messager.*)

— Pendant que le traité du 21 mai, accepté et ratifié par toutes les parties contractantes, et notamment par le gouvernement belge, exclut toute possibilité de guerre avec la Hollande; au moment même où le roi d'Angleterre annonce à son parlement qu'il n'y a plus de bataille possible dans les Pays-Bas, la haute cour militaire de Bruxelles nous met en état de guerre flagrante. Ainsi, d'après ce tribunal suprême, les hostilités n'ont pas discontinué, bien qu'il nous soit interdit, ainsi qu'à nos prétendus ennemis, de violer nos territoires respectifs, de tirer un coup de feu ni même l'épée, et que nous ayons juré librement de respecter cette défense.

Cette décision extraordinaire, s'il n'existait point cent autres faits plus convaincans encore, suffirait seule pour donner une idée de la pétaudière belge, et de l'anarchie à laquelle elle a livré le pays. (*Idem.*)

— On lit ce qui suit dans le *Belge* :

« Le *Messager de Gand* annonce, comme nous l'avons déjà dit il y a quelques jours, que, dans la réunion de la conférence de Londres, les ministres hollandais ont déclaré que le roi Guillaume n'entendait en aucune manière se départir de ses droits sur la Belgique, et qu'il n'a jamais adhéré qu'à une séparation administrative sous son sceptre ou sa dynastie. *Mais le* Messager *devait*

bien ajouter, pour être impartial et vrai, que cette prétention n'a trouvé aucun appui auprès des diplomates. Voici à cet égard une anecdote dont nous pouvons garantir l'authenticité. A la première entrevue qui eut lieu entre le baron Verstolk de Zoelen et le prince de Talleyrand, le diplomate hollandais développa longuement toutes les prétentions de son maître : l'ambassadeur français l'écouta avec un silence imperturbable, et lorsque M. Verstolk eut cessé de parler, prenant un visage riant et aimable, il lui répondit avec l'accent d'une vive satisfaction : Je suis très-charmé, mon cher baron, de tout ce que je viens d'entendre ; vous venez de me prouver que je suis trois ans plus jeune que je ne le croyais. »

Nous ne nous arrêterons point à l'anecdote rapportée par le confrère de Bruxelles, ni à la répartie faite après coup de M. de Talleyrand ; mais nous lui ferons observer qu'en annonçant que le prince de Talleyrand refuse de reconnaître les droits de Guillaume, il laisse supposer ce qui en effet est vrai, que trois puissances se sont prononcées pour la reconnaissance de ces droits, qu'une quatrième, l'Angleterre, se montre indifférente sur cette question, et que la France, qui ne veut pas renoncer à la conquête de la Belgique, se porte seule opposante à la majorité des puissances. On voit que l'article du *Belge*, avec son épigramme, prouve précisément le contraire de ce qu'il a voulu nous faire croire, c'est-à-dire que la très-grande majorité des monarques européens est favorable aux justes réclamations du roi Guillaume. (*Idem.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 7 *septembre.*

Les dames de Luxembourg ont contribué, en 1832, au soulagement des pauvres familles victimes du choléra, par le don d'une multitude d'objets et d'ouvrages de main dont il a été fait une loterie. Le produit des mises a été considérable, et la classe pauvre a éprouvé un grand bienfait par suite des distributions de secours que la commission urbaine a été chargée de soigner et dont elle s'est acquittée avec un zèle au-dessus de tout éloge. Il serait vraiment bien désirable qu'une nouvelle loterie fût organisée le plus tôt possible, afin de procurer du bois de chauffage aux indigens. L'époque où les pauvres auront besoin de combustible n'est pas éloignée, et l'administration urbaine se dispose sans doute à provoquer des souscriptions, ainsi que cela s'est fait les années précédentes. Ces souscriptions deviendront inutiles en adoptant le projet d'une loterie. Il appartient aux dames de donner l'élan vers ce but si intéressant et de préparer les dons qu'elles aimeraient à affecter à cette destination charitable. Il serait même convenable que des dames se concertassent pour recueillir les dons et régler la distribution des billets de chance. Mais il suffit qu'un appel à leur charité soit fait ; il sera entendu et nous sommes pleins d'espoir que l'autorité cherchera à régler tout ce qui, en pareille affaire, peut dépendre de ses attributions. (*Article communiqué.*)

— On se rappelle la fanfaronnade du *Journal des Débats* qui avait dit : « La Belgique occupe une partie du Luxembourg en vertu *d'un traité que l'Europe connaît ;* elle conservera sa *légitime possession.* »

Nous avons déjà fait ressortir la déraison et le ridicule de cette phrase, qui, au surplus, n'est qu'une note du *rédacteur des Débats* et ne sort point de haut lieu, comme plus d'un lecteur pourrait l'imaginer. Le *National* a également relevé en ces termes son confrère matamore :

« Le *Journal des Débats* n'a plus présens à la mémoire les termes précis de ce traité qu'il invoque en faveur de la Belgique. Les ratifications des trois puissances n'ont point été données sans réserves, et ces réserves portaient précisément sur les difficultés relatives au Luxembourg, que la conférence de Londres ne veut ou ne peut pas terminer. Les révélations assez piquantes qu'ont procuré au public européen les correspondances surprises à Lisbonne, ont prouvé jusqu'à l'évidence les mauvaises intentions des trois cours contre les révolutionnaires de tous pays, fussent-ils couronnés et revêtus d'un droit assez plausible de légitimité, et le roi de Hollande a reçu lui-même les complimens du *Journal des Débats* pour sa longue et patiente résistance au vigoureux essor que la révolution de juillet allait prendre. Comment croire, après cela, que les puissances qui s'intéressent si énergiquement au triomphe de don Miguel, soient d'humeur à sacrifier leur fidèle allié, le défenseur commun des trônes européens, y compris le trône de juillet lui-même ? De part et d'autre on cherche à gagner du tems ; et la question du Luxembourg, destinée seulement à amuser le tapis aussi long-tems que possible, était un des meilleurs sujets que la diplomatie pût rencontrer. »

La question d'existence future du grand-duché n'est pas une question de fait.

S'il s'agissait, de la part des organes de la révolution, de proclamer un *fait accompli* et d'en déduire la conséquence d'un *droit acquis* pour terminer d'une manière abrupte une grande contestation politique, assurément l'Europe ne resterait pas dans l'attente des événemens ; les esprits ne se dirigeraient pas avec tant d'anxiété vers le centre diplomatique où s'agitent de si grands intérêts, et le rôle des négociateurs serait court, très-court, comme l'a dit M. Lebeau, qui représente, à lui tout seul, un fait.

Mais la question du Luxembourg, envisagée dans ses rapports vrais et incontestables, concentrée sur le terrain où les prétentions du roi grand-duc et de la confédération la placent, et non sur celui où la Belgique révolutionnaire veut la forcer à rester, cette question n'est pas de celles qui se tranchent comme le nœud gordien. Les débiles doigts de quelques jeunes gens sans consistance morale, sans respect pour aucun genre de convenances, habitués à manier une plume toujours couverte de boue, ces doigts efféminés ne sont pas de force à tenir le glaive capable de couper ce nœud ; ces messieurs voient le présent et ne songent pas à l'avenir ; ils croient que l'insurrection passagère qui met le pays sous la loi transitoire de leurs patrons, forme le complément de ses destinées, établit pour la Belgique une possession à jamais indestructible, et confère à tout jamais au prince de Cobourg la couronne grand-ducale.

Car, de ce que la confédération a retiré les troupes qu'elle avait envoyées en 1831 dans le Luxembourg, et de ce que la diète de Francfort, pour ne pas troubler les relations pacifiques des grandes puissances, se borne à ne pas consentir à l'abandon du Luxembourg, il n'y a pas lieu de conclure que ce pays soit abandonné par les souverains du nord et par la confédération au royaume de Léopold.

La possession du Luxembourg par la Belgique, dit-on, est si bien établie, qu'en réalité elle a pour effet de tenir la forteresse en état de blocus, et de donner à la Belgique droit de contrôle sur tout ce qui y entre et en sort.

S'il y a blocus, il faut avouer que les vedettes sont à distance respectueuse ; et s'il y a contrôle, il serait difficile de dire comment et sur quoi il s'exerce. Les jeunes gens sont plaisans avec leurs fanfaronnades. Se souviennent-ils qu'il y a un an, plus ou moins, au bruit de la marche d'un bataillon prussien sur Arlon, ils ont emballé les archives de leur gouvernement, fait leurs malles et pris, la plupart, le chemin de Bruxelles en toute hâte. Ils étaient moins sûrs de leurs droits alors. Et si aujourd'hui un pareil fait venait à s'accomplir, si une nouvelle panique s'élevait au milieu d'eux, invoqueraient-ils aussi le fait non moins bien accompli de leur possession et des droits sacrés de la révolution ?

Toutefois, les jeunes politiques arlonnais ont encore d'autres traits dans leur carquois. Ils vous prouvent, clair comme le jour, que le roi Guillaume non-seulement ne veut pas du Luxembourg, mais qu'il ne peut pas le vouloir ; que le peuple hollandais va s'insurger pour lui imposer, de force, l'obligation d'abandonner cette province, pour que sa réunion à la Belgique ne souffre désormais ni retard, ni obstacle. A les entendre, c'est, en effet, le Luxembourg qui est cause que les Hollandais ont perdu cette affection au monarque, ce dévouement à son gouvernement, cet enthousiasme qui, aux journées de Louvain, a joute des ailes à la légèreté belge ; c'est le Luxembourg qui met la Hollande à deux doigts de sa perte, empêche la conclusion des emprunts, comble les ports de mer, encloue les canons et rend populaire à Amsterdam le noble cri de *vive la Belge !* Certainement le roi Guillaume, libre et maître de disposer du Luxembourg comme le peuple hollandais de l'y contraindre, va s'empresser de faiblir devant ces énergiques démonstrations, et déjà, pour parler le langage technique, *l'exaspération est à son comble.* Et tout cela est très-judicieux et très-conséquent, parce qu'il est connu et notoire que l'Allemagne n'est pour rien dans cette affaire et que la confédération germanique devra s'estimer très-heureuse si elle est admise à céder le Luxembourg à ces messieurs, *hic et nunc*, sans avoir encore à leur payer des dommages-intérêts pour le retard.

Il est vraiment inconcevable que l'on consente à traiter encore, à Londres ; le rôle, si court, de la diplomatie ; cette comédie de la conférence, où le rideau levé depuis si long-tems ne tombe jamais, tout cela n'est-il pas inutile, puisqu'au dire des imberbes tout est terminé, et que le Luxembourg est définitivement acquis à l'empire léopoldien ? Pour l'amour de Dieu, daignez donc leur apprendre à quoi bon cet éternel échange de notes, et surtout cette inconcevable rupture des pourparlers dont la conclusion semblait si prochaine ? Tout n'est-il pas fini pour eux ? Ont-ils encore quelque souhait à faire ?

Les régulateurs de nos destinées ont encore, j'allais l'oublier, une autre corde à leur arc. Pour le coup, ils ne font pas le poing dans la poche ; c'est du sérieux ; ils nous menacent de l'ogre. Cet ogre, c'est la France. C'est la France qui veut que le Luxembourg, *légitime* conquête des Belges, ajoute au nouveau royaume

une de ces pointes désagréables à l'œil, qui font que les capitales sont souvent si éloignées des extrémités provinciales. La France doit être obéie ; elle a parlé par la voix du *Journal des Débats ;* et la *note*, pour n'être pas diplomatique, n'en est pas moins un coup de foudre, non pas pour les jeunes gens qui sont prêts à obéir, même aux dépens de la régularité de configuration du royaume sur la carte, mais pour la confédération germanique, laquelle peut-être ne s'y attendait pas : ce qui fait que sa surprise en a été d'autant plus grande.

Mais si la France, par hasard, car il faut tout prévoir, si la France faisait défaut à ses promesses, les jeunes diplomates, élèves de *Nothomb*, n'auraient pas perdu pour cela tous leurs auxiliaires ; il leur reste encore, comme nous l'avons vu, le peuple hollandais et un autre encore. Cet autre, ils ne voudraient pas le nommer, par modestie ; nous le nommerons, nous, c'est leur droit et leur épée.

De ces deux auxiliaires, en effet, aucun n'a encore, que nous sachions, été mis sur le tapis. Ils auraient fort affaire, les jeunes avocats de la Belgique, s'il leur fallait se borner à développer leurs droits à la *légitime* possession du Luxembourg. La force de la France et la haine concentrée des Bataves contre l'opiniâtre auteur de tous leurs maux, voilà plus que des droits.

Que sont ces puissans et irréfragables argumens à côté des misérables chicanes de la confédération ?

L'Allemagne en est réduite à ces traités, à ces sempiternels traités de 1815 ; comme si la révolution de 1830 ne les avait pas déchirés ; comme si ce que l'on appelle si pédantesquement la constitution des états de l'Europe et le code du droit politique des nations, pouvait prévaloir contre les volontés hautement proclamées des grands hommes de septembre ! Vieilleries que vos traités ! véritables chiffons ! Il n'en est plus qu'un digne de ce nom, digne du respect des peuples, c'est celui de l'alliance intime de la révolution avec les nations ; c'est là le palladium de l'Europe régénérée ; c'est à l'abri de cette arche de la nouvelle loi que le bonheur futur du monde s'élabore par des mains capables d'en hâter le règne.

Cependant, hélas ! au bout de ces nobles élancemens vers la perfectibilité sociale, après ces manifestations énergiques de la volonté souveraine et populaire, arrive le quart-d'heure de Rabelais. Il faut descendre des échasses et revenir au positif. Les illusions sont filles de l'imagination. Elles finissent par s'évaporer. Le songe s'en va ; la réalité reste, et le grand-duché..... ? le grand-duché rentre sous la loi des traités.

Ce serait certainement donner dans une étrange erreur que de regarder le sort du Luxembourg comme seul en suspens devant l'aréopage des représentans des souverains à Londres. Il est singulier, il est pitoyable d'entendre les politiques à la Lebeau s'écrier que la Belgique conservera le Luxembourg, lorsque la Belgique est bien loin encore d'être assurée de se conserver elle-même. L'existence de la Belgique est un problême dont l'avenir donnera la solution ; mais qui se résoudrait dès à présent, si la voix publique était mise à même de se prononcer librement. S'il est donc hors de toute controverse que le royaume des bienheureux (du peuple le plus heureux de la terre) soit, jusqu'à ce jour, flottant et attende le coup de main puissant d'un Dieu pour se fixer sur ses ancres, on nous accordera aussi, nous l'espérons, que ceux qui subissent ainsi le flux et le reflux de la tempête au sein de laquelle ils ont pris naissance, ont très-mauvaise grâce de jeter définitivement le grapin sur notre pays. La confédération louvoye, mais elle ne se laisse pas prendre à l'abordage.

C'est grand dommage, néanmoins, que par la main-mise sur le grand-duché, la propagande ne puisse encore se flatter d'y prendre racine. Il eût été curieux, par exemple, de voir la propagande membre de la confédération germanique. Maître Lebeau s'était bercé de ce doux rêve. On se rappelle sans doute comment son homme d'affaires, un monsieur Michiels, a été reçu à Francfort. Mais aussi, ces hommes d'état allemands, toujours à cheval sur les formes, ne sont pas assez communicatifs. Si maître Lebeau avait fait sa commission lui-même, en personne, il aurait réussi, la chose est certaine. Il aurait débuté ou terminé par un argument invincible. Il aurait dit à M. de Munch-Bellinghausen, entr'autres raisons de poids : « Monseigneur, la Belgique entre dans la confédération le Luxembourg à la main. Sans la Belgique, les princes confédérés ne régneraient pas six mois en Allemagne. »

Des motifs de haute politique, tels que savent les trouver ces hauts personnages dont les faveurs se font attendre, ont fait différer l'exécution du plan de maître Lebeau. Quelques esprits superficiels, qui s'arrêtent au sens littéral des traités, ont soupçonné une arrière-pensée au président de la diète ; ils ont cru entrevoir l'intention cachée de donner la préférence au grand-duc, roi des Pays-Bas, ou bien d'attendre que ce prince ait donné sa démission.

L'Allemagne, cette vieille terre de barbarie et d'ignorance, où l'impiété des gouvernemens ne laisse au clergé que le régime des affaires spirituelles, ne fleurit pas encore à l'ombre des arbres symboliques de la liberté. Quand, par l'intermédiaire du Luxembourg, la révolution belge aura voix au chapitre, ces restes de vieux abus disparaîtront. Les gouvernans en Allemagne prendront des leçons particulières des gouvernans de Bruxelles ; ce sera à titre de bons offices du voisinage. Les princes s'instruiront à la popularité par l'exemple du prince de Cobourg, plus accessible que le tyran Guillaume ; ils apprendront à encourager les progrès des lumières parmi les classes inférieures du peuple, au moyen de la liberté sans limites, le plus efficace de tous pour mettre l'ignorance en évidence parfaite. Ils auront l'occasion de savoir, en peu de tems, par quels procédés on travaille un royaume en finances, et comment enfin, avec un peu de bonne volonté et le ciel aidant, on parvient à cacher sous un bonnet phrygien les crimes et l'infamie de ses ministres, et à leur laisser boire la honte à pleines gorgées au milieu des populations que leur pouvoir insulte, avilit et déshonore.

Quand ils seront en contact avec l'Allemagne, ces grands génies si habiles dans l'art de régénérer les peuples ; les colléges philosophiques, ces foyers de corruption que les abbés flamands détestent si cordialement, seront fermés, et les jeunes lévites apprendront à lire l'hébreu dans le ci-devant *Catholique de Gand*. Le peuple proprement dit aura droit à des enseignemens spéciaux ; on lui donnera quelques représentations gratuites de la tragédie de Louvain, dont les principaux auteurs viennent d'être honorés récemment d'une apothéose digne d'eux et de ceux qui l'ont décernée ; on *remuera* quelques *masses* disposées d'avance à cet effet, et on les précipitera sur des maisons riches, mal pensantes, dévouées d'avance, le tout par haute mesure de salut public et pour l'édification des fidèles.

Des leçons si fructueuses sont réservées aux princes et aux populations des contrées germaniques, dès que la confédération aura le bonheur de posséder parmi ses membres le roi que maître Lebeau, de Huy, a donné aux Belges. En attendant, les peuples des bords de la Moselle et du Rhin, même ceux plus avancés dans les terres septentrionales, voyant ce qui depuis trois ans se passe en Belgique, ont la rare satisfaction de jouir du spectacle que les Lacédémoniens donnaient à leurs enfans pour les prémunir contre l'ivrognerie ; ils voient trébucher devant eux des esclaves ivres.

Luxembourg, le 7 septembre 1833.

Au chapitre épiscopal de Namur.

(Septième lettre.)

§ 4. *Le nœud gordien.* — Chapitre Ier.

Messieurs,

Nous donnons à ce paragraphe un titre métaphorique, pour ne pas effaroucher le lecteur. Nos lettres, avant de vous parvenir, sont lues à Luxembourg et lues avec plaisir, quand elles traitent du samedi maigre. C'est un grand inconvénient de devoir mettre tout le monde dans sa confidence. Si nous avions la bourse des Mérode, Aerschot et Robiano, nous pourrions entretenir des piétons de relai sur la route de Namur, comme les chapitres belges en ont entretenus sur celle de Rome, de crainte que la poste protestante de Guillaume ne découvrît le complot épiscopal et les pieuses calomnies d'un certain Barrett, calomnies qui ont valu à leur auteur un royal compliment dans la dernière audience que le tyran a donnée à Liége, en présence d'un nombreux auditoire. — Mais nous n'avons pas la ressource de la poste secrète. Notre correspondance est patente, et comme le public est malin, nous devons prendre nos précautions, surtout dans la matière qui va nous occuper.

Le meilleur moyen d'attraper la curiosité, c'est de parler latin. Copions donc le texte. (*Tractatus de Casibus reservatis autore Gerin.* Namur, chez Lafontaine. 9 décembre 1825. Signé F. de Cuvelier, vic. gén.) Page 66 : « *Quæritur, quid per* ly *Ligaturæ in Diocœsi namurcensi intelligatur ?* — R. *Intelligitur maleficium, quo ope dæmonis impeditur actus conjugalis : quod autem sic possit impediri, probatur tum authoritate canonum, tum communi theologorum sententiâ. Deinde si id ipsum fieri potest naturaliter per certas herbas, aliaque medicamenta naturalia, quæ cum dæmon perfecte noverit, cur Deo permittente nequiret eisdem uti ?.... Ritus quos ad id præstandum observant malefici, innumeri, cum ex dæmonis arbitrio ac beneplacito pendeant, atque ad ejus nutum mutentur, varienturque. Usitatior est ille, quo maleficus certis verbis prolatis ex pacto cum dæmone nodos aliquos format, ad quos dæmon maleficium perficit. Porro ex isto ritu maleficium hoc* ligaturæ *nomen accepit contingitque ut aliquando sit perpetuum, aliquando temporale, etc.* (L'*etc.* est dans le texte.)

Je ne me soucie pas beaucoup d'analyser ce latin. Boileau a dit : « Le Latin, dans ses vers, brave l'honnêteté ; mais le lecteur français veut être respecté. » Par respect pour le lecteur profane, je

ne traduirai donc pas. Je n'oserais pas affirmer que je comprends ce passage. Par ces raisons, je m'étais proposé de ne pas parler du quatorzième cas réservé. Mais mes amis me sollicitent, m'adjurent au nom de tout ce qu'il y a de sublime dans la théologie de Namur, de ne pas oublier, dans mon plaidoyer, le chapitre du *maléfice* et de la *ligature*. J'avais beau leur dire que je ne parlerais pas de sortilége; que je ne voulais avoir aucun démêlé avec les sorciers; que je n'ai jamais lu Sanchez *de matrimonio*; que je préférais de lire un auteur païen; que la Nausicaa de l'Odyssée et l'Andria de Térence sont plus évangéliques que les investigations de Sanchez, etc. Ils ont fini, messieurs, par me menacer de mesures coërcitives, et pour ne pas m'attirer le surnom de têtu, j'ai dû prendre mon parti.

Demain, j'appellerai un de vos jeunes théologiens qui sont revenus en vacances les genoux enflés et la tête meublée de maléfice. Je le prierai de me donner des explications, et si son commentaire me paraît plausible, j'aurai l'honneur de vous l'adresser, interponctué de mes signes d'admiration.

Ne pourrais-je pas, par votre intermédiaire, dédier ce commentaire à un ci-devant courtisan de Guillaume d'Orange, qui a demandé depuis des lettres de grande naturalisation à l'étranger, dont il a servi les intérêts? Vous avez de grandes obligations à l'illustre comte, *qui vobis hæc otia fecit*; et il est de notre devoir de porter nos remercîmens au Mécène du parti clérical, et de lui faire voir que l'arbre a porté ses fruits. Ne craignez pas ma rusticité allemande, j'endimancherai un peu mon style dans la dédicace. Je l'adapterai aux qualités rares de l'ex-ambassadeur. Je ferai du classique à la Stassart; j'emprunterai le langage pompeux du chévrier de Virgile et je dirai:

Accepte cet hommage, faiseur de concordat, célèbre comte de Celles! *Dum thymo pascentur apes, dum rore cicadæ.* — Tant que les écrevisses de nos rivières nous rappelleront, par leur cuirasse purpurine, le chapeau de cardinal que vous avez ambitionné dans un moment de repentir; tant que l'asperge croîtra dans nos jardins sablonneux; et tant que sa verdure automnale ornera les tombes de nos cimetières, le jour des trépassés, comme votre nom orne les funérailles de la philosophie chrétienne en Belgique: *Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.*

J'ai l'honneur, messieurs, de vous saluer très-révérencieusement.

Presbyter luciliburgus.

ETAT-CIVIL.

Naissances: Le 30 août, Jean Neuen et Marie-Jeanne Zander; le 31, Louis Scheuer; le 1er septembre, Jean Kill; le 2, Augustin Sturm; le 3, Augustin Toussaint, Nicolas Rollinger, Louis-Georges Schreiner et Marie Strietzel.

Mariages: Le 31 août, Jean-Louis Therent, cordonnier, avec Marie Adam; le 4 septembre, Jean-Guillaume Larschfeld, journalier, avec Marguerite Arlé.

Décès: Le 30 août, Nicolas Gill, âgé de 14 ans 4 mois et 15 jours; le 31, Geneviève Decker, âgée de 7 ans et 7 mois; le 2 septembre, Jean Ruppert, cloutier, âgé de 34 ans; Guillaume-Antoine Schneider, âgé de 10 mois et 20 jours; Anne-Marie Caspar, âgée de 2 ans et 7 mois; et Catherine Sagener, âgée d'un an 4 mois et 25 jours; le 5, Sybille Royer, âgée de 5 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

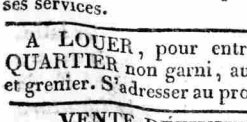

MESSAGERIES DE Ve G. J. BRIARD ET Ce.

BAISSE DE PRIX.

L'administration a l'honneur d'informer le public, qu'à dater du 1er septembre elle a fait une diminution dans le prix des places sur toutes les routes que parcourent ses services.

A LOUER, pour entrer en jouissance le 1er octobre prochain, UN QUARTIER non garni, au deuxième étage, composé de trois places, cave et grenier. S'adresser au propriétaire Joseph Noppenney, Grand'rue, nº 119.

VENTE DÉFINITIVE D'UNE MAISON D'HABITATION

Sise à Luxembourg, rue de Beaumont, nº 46.

Mardi, 10 septembre 1833, à deux heures de relevée, à la requête de la veuve et des héritiers de feu Michel Ackermann, vivant boucher, il sera vendu en toute propriété, par adjudication publique, sous des conditions favorables, une MAISON d'habitation sise en cette ville, rue de Beaumont, entre les héritiers Remacle et l'issue de M. le baron de Reinach, donnant de derrière sur les bâtimens de ce dernier, et de devant sur ladite rue.

La vente aura lieu dans la maison même. J. P. HUBERTY, not.

Oeffentliche und endliche Versteigerung eines zu Luxemburg, in der Beaumontsstraße, Nº 46, gelegenen Wohnhauses.

Am Dienstag, 10ten September 1833, um 2 Uhr des Nachmittags, werden die Wittwe und Erben des verstorbenen Michel Ackermann, zeitlebens Metzger, ihr in der Beaumonts-Straße, allhier, zwischen den Erben Remacle und dem Eingange des Herrn Baron von Reinach, gelegenes, hinten an das Gebäude dieses letztern, und vorne auf die gesagte Beaumontsstraße stoßendes Wohnhaus, sammt Zubehör, in öffentlicher Versteigerung, unter günstigen Bedingungen, eigenthümlich verkaufen lassen.

Die Versteigerung wird im Hause selbst Statt finden.

J. P. Huberty, Not.

Oeffentliche Versteigerung.

Am Montage, 9ten des künftigen Monats September 1833, um eilf Uhr Morgens, soll, auf Ersuchen 1° von Johann Peter Weidert, Ackersmann zu Itzig; 2° von Jakob Weidert, Ackersmann zu Fentingen, und 3° von Peter Görens, Ackersmann zu Bonnenweg, ein ihnen, unzertheilt, zugehöriges, zu gesagtem Itzig, neben der Landstraße von Thionville nach Trier gelegenes, sehr großes und geräumiges, mit Schiefern bedecktes Wohnhaus, bekannt unter dem Namen Stümpesch-Haus, sammt Scheuer, Stallungen, Remise, u. s. w., unter sehr günstigen Bedingungen, auf mehrere Jahre Borg, dem Letzt- und Meistbietenden zugeschlagen werden.

Die Versteigerung wird im Hause selbst Statt finden.

Luxemburg, den 27. August 1833. J. Funck, Notar.

Vincenzo Berri's

vortrefflicher und von vielen Facultäten als ächt erprobter Liquor gegen Magen- und Nervenschwäche:

unter dem Namen:

NETTARE DI NAPOLI,

(Göttertrank von Neapel)

hat auch neuerdings wiederum Beweise seiner großen Wirksamkeit durch nachstehende kräftige Beispiele zu Tage gefördert und mit allem Recht verdient er als erstes und einziges Product der Art genannt zu werden, da er seit seinem Erscheinen aus Italiens Fluren in Deutschland sich mit stets gleichem glücklichen Erfolge bekundet hat.

Die unterzeichnete Hauptniederlage hält es daher um so mehr für ihre Pflicht, diesen, mit allem Rechte den Namen Nectar verdienenden Liquor, dem Gemeinwohle zur allgemeinen Publicität zu bringen, und zu mehrseitiger Bewahrheitung ihrer Angaben am Rande dies einige Beispiel aus den Annalen vieler tausenden glücklich hergestellter Individuen auszuheben.

Preis, per Original-Flasche: 1 Ducaten. — Briefe und Gelder erbittet man franco.

Die Hauptniederlage für den ganzen Norden von Europa ist in Frankfurt am Main bei GAUDELIUS, ZEHNER et Comp.

früher Carl GAUDELIUS-RAZEN.

Danksagung.

Mit wahrem Vergnügen habe ich vielseitige öffentliche Danksagungen der Frau von Serriers in Mannheim, so wie der Frau Regierungsräthin von Gehren in Büdingen, vernommen, und füge frohen Muthes auch meine Gefühle inniger Dankbarkeit denenselben bei, indem auch ich durch Anwendung des vortrefflichen und vom Herrn C. Gaudelius-Razen in Frankfurt am Main zu beziehenden, rühmlichst bekannten Nettare di Napoli nunmehr gänzlich von meinen schrecklichen, seit vielen Jahren mich beunruhigenden Magenbeschwerden, welche der Art waren, daß ich seit langer Zeit keinen Bissen Speise zu mir nehmen konnte, mich befreit fühle; möchten daher alle Diejenigen, welche in gleicher Beziehung leiden, sich dieses vortrefflichen Mittels bedienen, wodurch sie bald dem Ende ihrer Leiden entgegen sehen können.

Frankfurt am Main, im Januar 1833.

Heinrich Balthasar Bourguignon, Kunstgärtner, wohnhaft an der Wallgrabe an der Steeg.

Daß der Kunstgärtner Heinrich Balthasar Bourguignon das Vorstehende unter Anerkennung des ganzen Inhalts eigenhändig unterschrieben habe, wird hiermit sub fide notariali attestirt.

Frankfurt, den 17. Januar 1833. Joh. Georg Giar, Notar der freien Stadt Frankfurt.

Herrn C. Gaudelius-Razen in Frankfurt a. M.

Ich kann Ihnen hiermit das frohe Ereigniß mittheilen, daß der von Ihnen empfangene Nettare di Napoli die herrlichste Wirkung gegen meine langwierigen Magen- und Nervenleiden hervorgebracht hat, und ich mich wiederum gänzlich hergestellt fühle.

Sie für diese Ihre Wohlthat zu lohnen, vermag ich nicht, wenn aber das Bewußtsein, ein edles Werk gethan zu haben, einigen Werth für Sie hat, so mögen Sie schon hierinn diesseits Ihren Lohn finden, und indem ich Sie bitte, diese meine dankbaren Empfindungen in den gelesensten Blättern Deutschlands bekannt zu machen, zeichne ich mit Hochachtung. Elisa Franziska Rudolph, Wittib, Lit. D. Nr. 103.

Daß die verwittwete Frau Elisa Franziska Rudolph, dahier, sich vor mir Notar, sowohl zu vorstehendem Inhalt als der Richtigkeit ihrer darunter befindlichen Unterschrift bekannt habe, wird hiermit sub fide notariali attestirt.

Frankfurt, den 16. Januar 1833. Joh. Georg Giar, Notar der freien Stadt Frankfurt.

Herrn C. Gaudelius-Razen in Frankfurt a. M.

Carlsruhe, den 10. April 1833.

Ich kann Ihnen hiermit die erfreuliche Anzeige machen, daß ich gestern von Herrn Kirchenrath Katz, welcher bei mir war, von demselben erfahren habe, daß dessen Gattin mit drei Flaschen Nettare di Napoli, die er von Ihnen habe kommen lassen, von ihren Magen- und Nervenleiden ganz hergestellt sei. Indem ich mich sonach hierdurch einer angenehmen Pflicht entledige, zeichnet, ꝛc.

Carl Benjamin Gehres, Haupt-Depositaire für das Großherzogthum Baden.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.